










## Fiche pédagogique n° 11

### Les Ombudsmans pour enfants

 <b>Objectif(s) ?</b>	Comprendre ce qu'est l'institution de l'ombudsman, à quoi ça sert, ce qu'il fait concrètement et quelles sont ses limites.
 <b>Groupe-cible ?</b>	Adultes
 <b>Méthode ?</b>	Réflexion à partir de cas concrets
 <b>Matériel ?</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>● Photocopies des cas</li><li>● Feuilles de brouillon</li><li>● Bics</li></ul>
 <b>Préparation ?</b>	<ol style="list-style-type: none"><li>1. Diviser les participants par groupe de 4.</li><li>2. Leur distribuer deux cas concrets :<ul style="list-style-type: none"><li>- Un enfant de 9 ans est maltraité par ses parents. Sa baby-sitter, une jeune-fille de 18 ans, s'en rend compte et contacte le délégué général aux droits de l'enfant. → Que peut faire le DGDE ?</li><li>- Le délégué général aux droits de l'enfant est contacté à plusieurs reprises par des personnes différentes qui lui signalent le manque de structures adéquates pour les enfants présentant des troubles psychiatriques. → Que peut faire le DGDE ?</li></ul></li></ol>
 <b>Déroulement ?</b>	<ol style="list-style-type: none"><li>1. L'animateur explique brièvement le rôle du DGDE.</li><li>2. Par groupe de quatre, les participants</li></ol>



	<p>réfléchissent aux deux cas qui leur sont soumis et tentent d'apporter des réponses. (20 minutes)</p> <p>3. En séance plénière, l'animateur demande aux participants de partager les idées qu'ils ont eues, d'abord sur le premier cas et ensuite sur le second. L'animateur suscite le débat entre les participants, tout en faisant remarquer lorsqu'une des solutions proposées sort des fonctions du DGDE.</p>
 <b>Suivi ?</b>	<p>Pour aller plus loin, l'animateur demande aux participants :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Que pensez-vous de la fonction d'ombudsman ?</li><li>- Que pensez-vous de la manière dont elle est instituée en Communauté française ?</li><li>- Devrait-on donner d'autres compétences au DGDE ?</li><li>- Devrait-on supprimer certaines compétences du DGDE ?</li></ul>

Cette fiche a été rédigée par Madeleine Genot, mise en page par Emilie Rousseau sous la supervision de Benoit Van Keirsbilck.